

## RÈGLEMENTS DU CONOURS

---

### *Concours Express Hurtubise : Saisir le chaos*

#### 1. POUR PARTICIPER

Du **27 au 29 août**, à **15h25**, lors de la réception de l'infolettre du Musée national des beaux-arts du Québec, remplissez le formulaire de participation et obtenez une (1) participation au concours. Le tirage aura lieu le **29 août 2025** à 15h30 par la responsable de la publicité du Musée national des beaux-arts du Québec.

Le prix est valable pour une représentation de votre choix, selon les disponibilités.  
Le Grand Théâtre de Québec vous contactera par courriel pour vous remettre vos billets.

#### À gagner :

L'une des 2 paires de billets pour voir [Hurtubise : Saisir le chaos](#), présentée sous Le Dôme dans la cour du [Grand Théâtre de Québec](#) jusqu'au 7 septembre.

**Valeur totale de 108\$**

#### 2. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Les personnes participantes doivent être Membre du MNBAQ, résider au Canada et avoir atteint l'âge de la majorité dans leur province de résidence en date de leur participation au concours.

Les membres de l'administration, les membres de la direction et le personnel du MNBAQ, de la Fondation du MNBAQ, du Grand Théâtre de Québec, de même que leur famille immédiate (père, mère, frère, sœur, fils, fille) et les personnes vivant sous le même toit qu'eux ne sont pas admissibles à ce concours.

#### 3. CONDITIONS GÉNÉRALES

- 3.1 Le prix doit être accepté comme tel et ne peut être échangé contre une somme d'argent ni vendu ni transféré. Aucune substitution n'est accordée.
- 3.2 Toute partie inutilisée du prix devient la propriété des commanditaires du concours. Sous réserve d'une disposition contraire du présent *Règlement du concours*, toutes les réservations sont régies par les modalités et les conditions de chacun des éléments respectifs du prix.
- 3.3 Les personnes gagnantes ainsi que les personnes accompagnatrices doivent consentir, si requis, à ce que leur nom ou leur image, notamment leur photo ou leur voix, soient utilisés à des fins publicitaires relatives à ce concours, et ce, sans rémunération.



- 3.4 Le refus d'accepter le prix libère le MNBAQ, le Grand Théâtre de Québec, ainsi que les membres de leur administration, les membres de leur direction et leur personnel respectifs, de toute responsabilité et obligation vis-à-vis des personnes gagnantes ou des personnes accompagnatrices.
- 3.5 En cas d'impossibilité de fournir le prix tel que décrit dans le présent *Règlement du concours*, le MNBAQ, le Grand Théâtre de Québec, ainsi que les membres de leur administration, les membres de leur direction et leur personnel respectifs se réservent le droit de substituer le prix, en tout ou en partie, par un ou des prix d'une valeur approximative équivalente.
- 3.6 Toute fausse déclaration de la part d'une personne participante entraîne automatiquement sa disqualification du concours.
- 3.7 Le MNBAQ, le Grand Théâtre de Québec, ainsi que les membres de leur administration, les membres de leur direction et leur personnel respectifs n'assument aucune responsabilité pour pertes, retards, erreurs d'adresse sur le courrier reçu, erreurs d'impression, mauvais fonctionnements techniques, informatiques ou téléphoniques, pertes ou vols de données informatiques, bris de logiciel ou matériel informatique, pertes de courriers, appels frauduleux ou autres erreurs.
- 3.8 Le MNBAQ, le Grand Théâtre de Québec, ainsi que les membres de leur administration, les membres de leur direction et leur personnel respectifs n'assument aucune responsabilité de quelque nature que ce soit dans tous les cas où leur incapacité d'agir résulterait d'un fait ou d'une situation imprévisible ou hors de leur contrôle, incluant notamment grève, lock-out ou tout autre conflit de travail dans leur établissement ou dans les établissements des organismes ou des entreprises dont les services sont utilisés pour la tenue de ce concours.
- 3.9 La participation au concours comporte l'acceptation du présent *Règlement du concours*, dont le MNBAQ se charge de l'application. Toutes ses décisions sont définitives.
- 3.10 Les renseignements personnels, tels que nom, adresse postale et de courriel, âge et numéros de téléphone sont recueillis uniquement aux fins de l'administration du présent concours. Ces renseignements ne serviront à aucune autre fin sans le consentement des personnes participantes. En fournissant ces renseignements, les personnes participantes consentent à leur utilisation aux fins indiquées.
- 3.11 Les *Règlements du concours* sont disponibles sur demande au Musée national des beaux-arts du Québec, sur le site Internet du Musée ([mnbaq.org](http://mnbaq.org)).

Musée national des beaux-arts du Québec

Ce lundi 25 août 2025